

## Réseau Santéclair audioprothèse : l'UNSAF renouvelle son exigence de transparence

**L'UNSAF a pris connaissance du communiqué de presse du 25 avril 2016, dans lequel Santéclair annonce le lancement de « son nouveau réseau d'audioprothésistes partenaires ». L'UNSAF, qui avait exprimé un certain nombre de réserves et de doutes au sujet de l'appel d'offres lancé par Santéclair pour recruter ce réseau, s'interroge à nouveau.**

Tout d'abord, dans son communiqué Santéclair confond « centres auditifs » et « audioprothésistes ». Une telle confusion ne fait qu'entretenir le doute sur l'effectif d'audioprothésistes diplômés en équivalents temps pleins. Sauf à vouloir masquer des insuffisances, cette dissimulation est suspecte. D'autant plus que la lettre adressée par l'UNSAF, en date du 10 mars 2016 à la directrice de Santéclair afin d'obtenir communication de ce chiffre, reste sans réponse à ce jour.

Ensuite, l'UNSAF s'étonne de voir Santéclair annoncer au titre d'avantages spécifiques pour ses assurés la « présence en magasin de leurs audioprothésistes » alors que celle-ci est une obligation légale définie par l'article L4361-1 du Code de la santé publique. De même, les « facilités de paiement du reste à charge » sont proposées, d'une manière générale, par les audioprothésistes spontanément au regard de la situation financière des patients. En effet, contrairement à d'autres dispositifs médicaux, l'audioprothèse, dont le service médical rendu est aujourd'hui indiscutable, est insuffisamment remboursée à la fois par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, imposant aux patients de supporter des restes à charges trop importants.

Enfin, l'UNSAF s'étonne de voir Santéclair mentionner des « magasins » dans la description de son nouveau réseau. De quels « magasins » s'agit-il ? Ce point mériterait, là encore, d'être précisé. S'agit-il d'épiceries ? Les patients ont droit de savoir. Pour rappel, les audioprothésistes qualifiés, sont des professionnels de santé qui exercent dans des laboratoires et mobilisent leurs plateaux techniques pour adapter les équipements et assurer le suivi dans la durée de leurs patients déficients auditifs.

**Au moment où les autorités sanitaires redoublent de vigilance sur les conditions de prise en charge des patients, l'UNSAF ne peut que s'alarmer de la désinvolture de Santéclair et exiger la transparence sur ce réseau. La prise en charge du déficit auditif, au regard de ses implications sur l'état de santé général, la prévention du déclin cognitif et le bien-être immédiat des patients, ne saurait être réduite un argument marketing par Santéclair alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique.**

### À propos de l'UNSAF

---

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF), né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession, est l'organisme professionnel représentatif des 3 100 audioprothésistes. Il siège notamment à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)

### Contact Presse

---

Erika Nardeux : Tél. 06.50.96.37.74 | Mail : [erika.nardeux@orange.fr](mailto:erika.nardeux@orange.fr)